

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 9 FEVRIER 2022

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 3 février 2022.

Etaient présents : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

Mme Marie-Christine LAURENT qui a donné procuration à		M. le Maire
Mme Martine BERGER SABATIER	<<	M. Roger VIARSAC
M. Erwan ALLÉE	<<	Pascal LANTHEAUME

Mme Marilyn FLAMAIN est nommée Secrétaire de séance.

DECISIONS

- ✚ N° 138 du 2 décembre 2021 relative à un contrat avec la « MANUFACTURE LANGUEDOCIENNE DE GRANDES ORGUES » (LODEVE – 34700) pour l'entretien de l'orgue Hartmann de l'Eglise Saint Vincent de NYONS (visite de contrôle et d'entretien biannuelle). Dépense : 1 296,00 € TTC.
- ✚ N° 139 du 2 décembre 2021 relative à un avenant au marché avec « L'ATELIER THOMAS VITRAUX » (VALENCE – 26000) pour les travaux de restauration à l'identique des vitraux de la Chapelle Notre Dame de Bon Secours (cf. décision N° 18/2021 du 25/03/2021). L'avenant concerne des travaux complémentaires. Dépense : 4 416,00 € TTC (nouveau montant total du marché : 16 563,60 € TTC).
- ✚ N° 140 du 2 décembre 2021 relative à un contrat de cession avec la SCIC « LEZ'ARTS COLLECTIF » (MONTELMAR – 26200) pour une animation musicale et déambulatoire du groupe « ATYPIC GROOVE » dans le cadre de « NYONS EN FÊTES » le vendredi 18 décembre 2021 à 18 h 00, place de la Libération. Dépense : 1 500,01 € TTC.
- ✚ N° 141 du 2 décembre 2021 relative à une convention de partenariat avec l'association « CENTRE SOCIAL CARREFOUR DES HABITANTS » dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (C.L.A.S.), pour la mise en œuvre d'animations. Sans contrepartie financière.
- ✚ N° 142 du 13 décembre 2021 relative à un marché de fourniture courantes et de services avec l'imprimerie « DESPESE » (VALENCE – 26000) pour l'impression des documents du service de Communication. Durée : un an, à compter du 1^{er}/01/2022 (renouvelable 2 fois). Dépense : selon le bordereau des prix inclus dans le marché.
- ✚ N° 143 du 7 décembre 2021 relative à un contrat de bail administratif avec l'entreprise « GRAPHIC-AL GRAPHISTE MULTIMEDIA » pour la location du bureau N°1 d'une superficie de 18,29 m², à l'étage de la Pépinière d'entreprises. Durée : 3 ans, soit du 13/12/2021 au 12/12/2024. Loyer mensuel : 150,00 € charges comprises.
- ✚ N° 144 du 13 décembre 2021 relative à un contrat avec la société « CELESTE » (CHAMPS SUR MARNE – 77420) pour le lot N° 1 – Services de téléphonie fixe et d'accès internet du marché de services et de télécommunications. Durée : 3 ans à compter du mois de janvier 2022, reconductible de manière tacite une fois pour un an. Dépense : montant maximum 50 000,00 € HT, selon le bordereau des prix inclus dans le marché et en fonction des tarifs du ou des catalogue(s) général(aux) de la société.

- ✚ N° 145 du 14 décembre 2021 relative à un contrat avec la société « SAMIA DEVIANNE » (FLORENSAC – 34510) pour l'entretien de la tribune télescopique de la Maison de Pays. Durée : un an, renouvelable 3 fois, soit du 1^{er}/01/2022 au 31/12/25. Dépense : 1 981,00 € HT par an.
- ✚ N° 146 du 17 décembre 2021 relative à un contrat avec la société « CELESTE » (CHAMPS SUR MARNE – 77420) pour le lot N° 2 – Services de téléphonie mobile et d'accès internet du marché de services et de télécommunications. Durée : 3 ans à compter du mois de janvier 2022, reconductible de manière tacite une fois pour un an. Dépense : montant maximum 15 000,00 € HT, selon le bordereau des prix inclus dans le marché et en fonction des tarifs du ou des catalogue(s) général(aux) de la société.
- ✚ N° 147 du 15 décembre 2021 relative à un contrat de cession avec l'association « JOSEPH K » (TOURS – 37000), dans le cadre de « NYONS EN SCENE » et « NYONS EN FETE », pour les spectacles « DEUX SECONDES » et « EN DERANGEMENT », mercredi 29 décembre 2021 à 14 h 30 et 15 h 30, place du Docteur Bourdongle. Dépense 1 966,52 € TTC.
- ✚ N° 148 du 15 décembre 2021 relative à un contrat avec la société « CP2S » (MONTELIMAR – 26200) pour la mission CSPS des travaux de réaménagement du square des Recollets. Dépense : 1 800,00 € HT.
- ✚ N° 149 du 7 décembre 2021 relative à une convention avec la « SARL PL INVEST », pour le transfert de l'obligation de réalisation et de financement des travaux d'extension du réseau électrique sur la parcelle AP N° 356, en vue de la construction d'un immeuble et de places de stationnement au 29, avenue Henri Rochier (permis de construire N° PC 026220.21 N0027 déposé le 02/09/2021).
- ✚ N° 150 du 14 décembre 2021 relative à un contrat de cession avec la compagnie « CYRK NOP » (LES PILLES – 26110) dans le cadre de « NYONS EN FETES », pour une représentation du spectacle déambulatoire « VIGNIFICUS », le samedi 18 décembre 2021 à 15 h 00, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 600,00 € TTC.
- ✚ N° 151 du 21 décembre 2021 relative à un contrat avec la SCIC « LEZ'ARTS COLLECTIF » (MONTELIMAR – 26200) dans le cadre de « NYONS EN FÊTES » pour une animation musicale et déambulatoire du « COLLECTIF BAL EN C » et deux spectacles de nouveau cirque « LA ROSA DE ARENA » et « BERNIE OU BARRERE » le vendredi 18 décembre 2021 à partir de 15 h 00, place du Docteur Bourdongle. Dépense : 2 083,63 € TTC.
- ✚ N° 152 du 20 décembre 2021 relative à un contrat avec la SARL « ATELIER D'ARCHITECTURE ARMAND COUTELIER » (VALREAS – 84600), mandataire du groupement conjoint, et « Jean-Michel LAGET Architecture », co-traitant, pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'extension du bâtiment du local des chars situé ZA des Laurons.
Dépense : (taux prévisionnel : 11 %)

 - Conception et consultation des entreprises :
« Jean-Michel LAGET Architecture », co-traitant : 9 075,00 € HT.
 - Mise au point et réalisation des travaux :
« ARMAND COUTELIER Architecture », mandataire : 7 425,00 € HT.
- ✚ N° 1 du 4 janvier 2022 relative à un contrat avec la société « LOGITUD SOLUTIONS SAS » (MULHOUSE – 68200) pour la maintenance du logiciel « SUFFRAGE WEB : Gestion des Elections Politiques avec le REU ». Durée : un an, du 1^{er}/01/2022 au 31/12/2022. Ce contrat est renouvelable deux fois de manière tacite par période d'un an. Dépense : 366,27 € HT par an. Tarif révisable à la date du renouvellement selon l'indice Syntec : $P1n = P0 \times (S1/S0)$.

P1 = Coût de la maintenance révisé
 PO = Coût initial de la maintenance
 S1 = Dernier indice SYNTEC publié à la date de révision de la redevance
 SO = Indice SYNTEC initial (novembre 2021 : 276,90).

- ✚ N° 2 du 7 janvier 2022 relative au contrat de prestation de service avec la société « SANISPHERE » (NYONS) pour la maintenance annuelle des toilettes sèches installées promenade de la Digue. Durée : trois ans à compter de la signature du contrat. Dépense : 630,00 € HT pour l'année 2022, 640,00 € HT pour 2023 et 650,00 € HT pour 2024.
- ✚ N° 3 du 10 janvier 2022 relative à un contrat de cession avec « Michel DENEUVE » (PARIS – 75005) dans le cadre de « NYONS EN SCENE » et de « NYONS EN FÊTES », pour un concert d'orgue de cristal le samedi 1^{er} janvier 2022 à 17 h 00 à l'Eglise Saint Vincent. Dépense : 1 500,00 € TTC.
- ✚ N° 4 du 11 janvier 2022 relative à un avenant au bail administratif avec la micro-entreprise « CIBOULETTE » de Mme Estelle BOUDES pour la location du Bureau N° 1 + Annexe N° 2 (33,60 m² de superficie) au rez-de-chaussée de la Pépinière d'Entreprises. Durée : un an, à compter du 14/01/2022 jusqu'au 13/01/2023. Loyer mensuel : 200,00 € charges comprises.
- ✚ N° 5 du 11 janvier 2022 avenant N° 3 au bail administratif avec l'entreprise « Les 2A AUTO SAS », pour la location de l'atelier N° 4 d'une superficie de 63 m², au rez-de-chaussée de la Pépinière d'Entreprises. Durée : un an, soit du 1^{er}/02/2022 au 31/01/2023. Loyer mensuel : 450,00 € charges comprises.
- ✚ N° 6 du 11 janvier 2022 relative à une convention de partenariat avec le « Collège BARJAVEL » pour la mise en œuvre d'activités périscolaires du service Jeunesse (éducation numérique – animation du foyer du collège – ateliers avec les élèves du dispositif ULIS – coanimation avec les professeurs d'actions sur le thème de la citoyenneté et de l'égalité). Sans contrepartie financière.
- ✚ N° 7 du 10 janvier 2022 relative à un avenant au marché avec la société « SOMEGEC » (AVIGNON - 84000), pour la vérification et la maintenance annuelle des chaufferies dans les bâtiments communaux et le ramonage des conduits, dans l'attente de la réalisation d'une nouvelle consultation qu'il n'a pas été possible de réaliser avant l'échéance du 31/12/2021. Durée : cinq mois à compter du 1^{er}/01/2022. Dépense : 2 737,50 € HT.
- ✚ N° 8 du 14 janvier 2022 relative à un contrat de cession avec l'association « PASSÉ MINUIT EN ACCORD » (CHANTEMERLE LES GRIGNAN - 26230) dans le cadre de « NYONS EN SCENE », pour la représentation d'un spectacle musical « SOUNDSPHERE CÉLÉBRATION », le vendredi 21 janvier 2022 à 20 h 30, à la Maison de Pays. Dépense 3 692,50 € TTC.
- ✚ N° 9 du 13 janvier 2022 relative à un contrat avec la SAS SIRAP (ROMANS – 26100) pour l'hébergement sur serveur mutualisé et services associés pour NEXT'ADS – Solution SVE – X'MAP. Durée : un an. Dépense : 2 708,09 € HT
- ✚ N° 10 du 25 janvier 2022 relative à un contrat de cession avec « L'ESTACA » (AVIGNON - 84000) dans le cadre de « NYONS EN SCENE » et de « L'ALICOQUE », pour un concert de l'ensemble « L'ESTACA », le samedi 5 février 2022 à 20 h 30, à la Maison de Pays. Dépense : 1 850,00 € TTC.
- ✚ N° 11 du 25 janvier 2022 relative à un marché avec la société « SAS APICIUS SHOP » (LYON – 69003) pour l'achat de matériel, la mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire du GS de Sauve et la mise en place d'un self. Dépense : 17 955,00 € HT.
- ✚ N° 12 du 26 janvier 2022 relative à un contrat avec la société « BODET CAMPANAIRE SA » (GENAS) (TRÉMENTINES – 49340) pour la maintenance et l'entretien de plusieurs installations situées à : l'église Saint Vincent (cloches et horloge) ; la chapelle Notre-Dame-De-Bon-Secours (cloches) ; l'horloge de la place du marché. Durée : un an, à compter du 1^{er}/01/2022, renouvelable 2 fois maximum. Dépense 410,00 € HT.
- ✚ N° 13 du 26 janvier 2022 relative à un contrat de cession avec l'association « COMÉDIE DU DAUPHINÉ » (GRENOBLE - 38000) dans le cadre de « NYONS EN SCENE », pour une représentation du spectacle de Serge PAPAGALLI « ÇA VA RALER ! », le vendredi 25 février 2022 à 20 h 30, à la Maison de Pays. Dépense : 4 747,50 € TTC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.

En ouverture de séance, M. le Maire évoque la disparition suivie de l'hommage rendu récemment à René ENGUENT.

Il témoigne de l'amitié qu'il lui portait.

Sous la mandature de Jean MONPEYSSSEN, René ENGUENT alors Adjoint à l'Education Nationale et à la Culture a initié plusieurs projets importants pour la ville :

- le sauvetage du cinéma Arlequin (plan LANG) et la venue de M. GEORGEL en tant que gérant de cet établissement,
- la création de la médiathèque départementale (qui compte près de 3 500 abonnés actuellement),
- la création du théâtre de verdure,
- la création du Foyer de Jeunes Travailleurs,
- la mise en place des jumelages avec les villes de NULES et de MANCIANO

M. le Maire rappelle son engagement dans le monde associatif.

René ENGUENT a créé « ASOFT ». Depuis 20 ans, cette association favorise la promotion de l'informatique et des nouvelles technologies, facilite leur usage auprès des particuliers. Il s'est beaucoup investi pour le développement de l'association « ACCUEIL ET AMITIE » (400 abonnés aujourd'hui).

Une minute de silence est observée.

M. le Maire salue Madame Pauline SAVARY, ancienne Conseillère Municipale et la remercie de sa présence.

DELIBERATIONS

1 – AFFAIRES FINANCIERES

1 – 1 Subvention exceptionnelle 2021 au profit de l'association « LE CARREFOUR DES HABITANTS »

Rapporteur : M. Pascal LANTHEAUME

A la suite d'un oubli l'an passé, il est proposé de verser une subvention de 14 000 € à l'Association « Le Carrefour des Habitants », pour favoriser l'intégration des familles dans leur environnement et contribuer à la cohésion sociale.

Le montant de la subvention est le même que celui de 2020.

Unanimité

1 – 2 Subvention exceptionnelle 2022 au profit du CCAS

Rapporteur : M. Roger VIARSAC

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser 1 000 € au CCAS sous forme de subvention, ce montant correspondant à une partie du produit de la récolte d'olives 2021.

Le rapporteur indique que la session 2021 a permis de récolter 1 100 kg d'olives.

M. le Maire remercie les bénévoles du Rotary Club, du Lions Club, du Comité des Fêtes, des Jardins Familiaux, du Carrefour des Habitants, du Syndicat des Huiles et Olives de Nyons et les citoyens, ainsi que M. Roger VIARSAC pour son dévouement et son engagement.

Unanimité

1 – 3 Exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les forains du CORSO 2022

Rapporteur : M. Roger VIARSAC

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'exonération totale de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2022 au bénéfice de tous les forains (quelle que soit leur catégorie) impactés par la crise sanitaire et les confinements successifs qui ont conduit à l'annulation du Corso et de la fête foraine de Pâques en 2020 et 2021.

L'édition 2022 du Corso se tiendra du 15 au 18 avril prochain.

Il est également proposé une mise à jour de la convention d'occupation du domaine public par les forains lors de cette manifestation.

Unanimité

1 – 4 Application de l'article L.1612-1 du C.G.C.T.

Rapporteur : M. Thierry DAYRE

Pour permettre de continuer à payer certaines dépenses d'investissement, en attendant le vote du budget primitif 2022, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui autorise la reprise du quart des crédits d'investissements ouverts lors de l'exercice précédent.

Unanimité

2 - MARCHES PUBLICS

2 – 1 Approbation des marchés de travaux de réaménagement du Square des Récollets pour les lots 1 et 2

Rapporteurs : MM. Jean-Luc GREGOIRE / Christian CARRERE

Les marchés pour le réaménagement du square des Récollets comprennent deux lots : le lot n° 1 – Gros Œuvre / Voirie / Réseaux / Maçonnerie et le lot n° 2 – Serrurerie. Les travaux concernent les circulations piétonnes et les espaces végétalisés, la mise en conformité de l'accès PMR, la réfection des escaliers, l'installation d'une clôture, la réalisation d'une tranchée pour l'arrosage et l'installation de la vidéoprotection.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1^{er} février 2022 a décidé de retenir à l'unanimité les entreprises suivantes : Lot n° 1 – Gros Œuvre / Voirie / Réseaux / Maçonnerie : l'entreprise COLAS France – Etablissement (Le Pouzin) pour un montant de 83 764,20 € HT et Lot n° 2 – Serrurerie : l'entreprise FERRONNERIE JOVÉ (Nyons) pour un montant de 38 600,00 € HT.

Les travaux débuteront le 1^{er} mars 2022 et se termineront avant l'été. Toutefois, les plantations seront réalisées par les équipes du Centre Technique Municipal à l'automne prochain.

Unanimité

2 – 2 Approbation du marché de fourniture et d'installation de bornes escamotables automatiques et semi-automatiques de contrôle d'accès

Rapporteurs : MM. Jean-Luc GREGOIRE / Roger VIARSAC

Il s'agit d'un marché pour la fourniture, la pose et la mise en service de bornes automatiques et semi-automatiques destinées au contrôle des accès (entrée et sortie) des rues de la Résistance et des Déportés (tranche ferme) ; et en tranche conditionnelle de la place Jules LAURENT et du pont roman.

La commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} février 2022 a décidé de retenir à l'unanimité l'entreprise Bornes Escamotables et Système – Variante n°1 pour un montant de 165 620,16 € HT. Les habitants et les commerçants seront informés sur cette opération lors d'une réunion publique à la Maison de Pays, à la fin février ou au début du mois suivant.

M. GREGOIRE remercie M. Olivier MORIN, du service Environnement et M. Christian CARRERE qui ont contacté d'autres villes pour connaître leurs avis sur le fonctionnement et la maintenance de ce système.

M. RINCK souligne que la CAO n'a pas souhaité retenir la tranche conditionnelle pour l'instant. Elle sera affermée dans le cadre des travaux de la Maladrerie.

M. le Maire remercie les commerçants, M. VIARSAC et la Police Municipale pour avoir fait fonctionner ces zones piétonnes pendant 15 ans.

Unanimité

2 – 3 Approbation des projets du SDED pour les travaux d'enfouissement et de dissimulation des réseaux électriques et télécom de la rue de la Maladrerie (tranche 1)

Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE

La commune a sollicité Energie SDED pour étudier le projet d'effacement et de fiabilisation des réseaux électriques et de dissimulation des réseaux téléphoniques de la rue de la Maladrerie, entre le Chemin des Vivandes et le Chemin de la Mine.

Le programme établi par le SDED comprend plusieurs tranches et le plan de financement pluriannuel prévoit d'optimiser les participations financières syndicales à hauteur de 65%, avec un montant des travaux annuels plafonné à 150 000 € HT.

En ce qui concerne la tranche 1, le montant prévisionnel des travaux sur les réseaux électriques est de 148 599.30 € HT. La participation communale est fixée à 52 009.75 € HT (35 %). Le montant prévisionnel des travaux sur les réseaux téléphoniques s'élève à 37 124.73 € HT pour le Génie Civil et à 2 704.80 € HT pour le câblage. La participation communale est de 31 863.62 € HT € (Génie Civil et Câblage).

Unanimité

3 - AFFAIRES FONCIERES

Rapporteur : Mme Aurore AMOURDEDIEU

3 – 1 Convention opérationnelle tripartite avec EPORA et Drôme Aménagement Habitat pour le portage foncier « LES TERRASSES DE SALERAND »

En 2018 dans le cadre du projet des « Terrasses de Salerand », une première convention a été signée entre DAH et la commune en 2018. Celle-ci fixe le rôle et les compétences de chacun.

L'opérateur a décidé de porter le projet en recourant à la procédure de ZAC. Le programme d'aménagement se déroulera en 4 phases, réparties sur une dizaine d'années, pour une création de 250 logements environ.

A cette fin, il est prévu l'acquisition de 9 hectares (94 899 m²) de terrains pour un montant estimé à 1 650 000 € HT (selon l'évaluation de France Domaines). Pour ce faire, l'accompagnement d'EPORA (établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes) a été recherché, la commune n'ayant pas la maîtrise foncière de ce site. Les terrains seront acquis par EPORA pour être ensuite revendus à l'opérateur DAH.

Ce soir, il est proposé d'approuver la signature d'une convention tripartite entre EPORA, DAH et la commune, fixant les modalités de coopération des partenaires et définissant les obligations de chacun (acquisitions foncières par EPORA - aménagement opérationnel de la ZAC par DAH - garantie de rachat par la commune en cas de défaillance de DAH, sous certaines conditions).

Cette convention est établie pour une durée de 6 ans.

Une abstention : Mme Anne TAILLEUX

3 – 2 Convention avec Drôme Aménagement Habitat de garantie de rachat du foncier du programme « LES TERRASSES DE SALERAND » en cas de défaillance de DAH

Il est proposé une convention avec DAH, indissociable de celle présentée au point **3.1** de l'ordre du jour. Celle-ci vise à définir les causes de défaillance pour lesquelles la commune pourrait être amenée à procéder au rachat du foncier (renoncement à l'opération au-delà de 20 € / m², problèmes techniques, évolution législative, volonté de la commune (annulation de PLU ou modification du projet d'aménagement)).

M. le Maire précise que cette opération foncière à l'entrée de la commune est portée par EPORA mais pourrait être supportée financièrement par la Mairie si la garantie était mise en jeu.

Une abstention : Mme Anne TAILLEUX

4 – AFFAIRES CULTURELLES

4 – 1 Demande de subvention LEADER pour un projet d'étude des patrimoines de la commune

Rapporteur : Monsieur Christian TEULADE

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du programme de financement LEADER et le Conseil Départemental de la Drôme pour la réalisation d'une étude des patrimoines de la commune afin d'améliorer l'offre touristique locale et d'obtenir le label « Ville d'Art et d'Histoire » à terme.

Cette étude commencera en septembre ou en octobre 2022, pour une période de 8 mois environ et le plan de financement en est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Frais d'études	40 000 €	LEADER –PDR Région Rhône-Alpes	25 600 €
		Conseil Départemental de la Drôme	6 400 €
		Ville de Nyons	8 000 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

Unanimité

4 – 2 Convention type de résidence artistique à la Maison de Pays – salle Coline SERREAU

Rapporteur : Madame Odile PILOZ

Pour répondre à de nombreuses sollicitations de compagnies artistiques locales, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de convention type de mise à disposition ponctuelle de la salle Coline Serreau de la Maison de Pays pour une résidence artistique.

Cette convention précise les droits et obligations des compagnies bénéficiaires.

Unanimité

5 – DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA VILLE DE NYONS EN COMMUNE TOURISTIQUE

Rapporteur : Monsieur Christian TEULADE

Le 26 juillet 2022, le label de la commune « station classée de tourisme », obtenu par décret ministériel en date du 27 juillet 2010, arrivera à échéance. Afin de continuer à bénéficier de ce classement, il est nécessaire de déposer à nouveau un dossier en Préfecture.

La première étape est de demander la dénomination « commune touristique » qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Le rapporteur indique que la saison touristique doit être élargie de Pâques à octobre.

Unanimité

6 – AFFAIRES DU PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur Thierry DAYRE

6-1 Création d'un emploi non permanent de chef de projet « Petites Villes de Demain »

La commune de Nyons a été lauréate du programme « Petites Villes de Demain », dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat. Afin de piloter ce programme et de garantir la bonne réalisation des actions qui en découlent, il est proposé de recruter un chef de projet « Petites Villes de Demain », sur un poste d'Attaché de catégorie A non permanent, à temps complet, pour une durée de 18 mois.

L'ANCT, la Banque des Territoires et/ou de l'ANAH participeront à hauteur de 75% du coût du salaire net auquel s'ajoutent les cotisations salariales et patronales.

Unanimité

6-2 Modification du Tableau

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

<u>Création</u>	<u>Suppression</u>
<u>Au 1^{er}/01/2022</u> <u>Ecoles</u> ⇒ un poste d'ATSEM Principal de 2 ^e Classe	<u>Au 1^{er}/01/2022</u> ⇒ un poste d'Adjoint Technique à temps incomplet 31 h 30 ⇒ un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet
<u>Au 18/02/2022</u> <u>Parc aquatique</u> ⇒ un poste d'Adjoint Technique à Temps Complet	 ⇒ un poste d'Agent de Maîtrise

Unanimité

INFORMATION :

Présentation du bilan annuel NYONS BUS – 2021

M. Patrick CATHENOZ entreprend la présentation du bilan annuel de la navette NYONSBUS. Il fait part de l'évolution du nombre de courses (7 254, soit + 29 %), du nombre de voyages (36 099, soit + 8%), du nombre de voyageurs par course (5, soit – 15 %) et de la moyenne mensuelle de passagers (3 008, soit – 10 %).

Sur la période du mois de septembre 2020 à celui de février 2021, on note une fréquentation en baisse à cause du deuxième confinement (- 34 %), suivie d'une augmentation en été (+29 % sur les mois de juillet et août par rapport à N -1). La répartition des voyageurs est presque identique à celle de N -1. Les lignes les plus utilisées sont la ligne n° 1 - Les Laurons et la ligne n° 4 - Avenue de Venterol.

Suite à la collecte des avis et des observations des voyageurs, décidée et réalisée par M. Olivier MORIN, du Service environnement et le chauffeur de la navette, certains horaires ont été rétablis ou modifiés pour que les élèves de la cité scolaire puissent l'utiliser ; et deux arrêts de bus ont été ajoutés (celui de l'Espagoule près de la Pousterle et un autre sur l'avenue Frédéric Mistral) au début de l'année 2022. M. CATHENOZ les remercie pour le travail fourni.

Il poursuit en précisant que dans la continuité des travaux d'aménagement de la Promenade de la Digue, l'opportunité de la création d'un arrêt supplémentaire sera étudiée. Enfin, lors du renouvellement du marché pour la navette NYONSBUS (d'un montant de 100 000 € par an), la fourniture d'un véhicule propre sera inscrite au cahier des charges.

Pour conclure, M. le Maire informe de la rencontre avec les associations le samedi 12 février 2022. L'objectif de ces assises associatives est de :

- Déterminer les impacts de la crise sanitaire sur les associations.
- Connaître la qualité des relations entre le monde associatif et les services de la ville.
- Prendre connaissance des projets de développement et d'équipement des associations.

Il remercie par avance les adjoints : Mme Marie-Christine LAURENT, Mme Odile PILOZ et M. Pascal LANTHEAUME, chargés de l'accueil des responsables associatifs et invite les élus à venir participer.

La séance est levée à 19 h 45

Le Maire de NYONS,
Pierre COMBES